

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19445 - 75ÈME ANNÉE

Nouvelle journée d'action

Retraites : la mobilisation continue

Plusieurs actions se sont déroulées hier à La Réunion dans le cadre d'un vaste mouvement général contre le projet du gouvernement visant à remettre définitivement en cause le droit à une retraite digne pour tous. L'Intersyndicale de La Réunion a également annoncé le lancement d'une caisse de grève à destination des cheminots de la SNCF qui ont cessé le travail depuis plus d'un mois.

Malgré les vacances dans l'Éducation nationale et le BTP notamment, plusieurs actions avaient lieu hier à La Réunion pour défendre le droit à une retraite digne, contre le projet du gouvernement. Le port était fermé, tandis que plusieurs appels à la grève étaient lancés dans les Finances publiques, les Douanes et la préfecture.

Deux rassemblements étaient également organisés à l'appel de l'Intersyndicale : devant la mairie de Saint-Pierre et la sous-préfecture de Saint-Benoît.

L'Intersyndicale a également tenu une conférence de presse. Elle a annoncé le lancement d'une caisse de solidarité avec les cheminots en France. Cela faisait hier plus d'un mois que ces travailleurs sont en grève ininterrompue, ce qui signifie d'importantes pertes de salaire.

La mobilisation reste donc toujours d'actualité eu égard à l'intransigeance du gouvernement. Ce dernier refuse en effet de retirer son projet. Cette attitude a eu pour conséquence d'élargir le rassemblement pour le droit à une retraite digne, avec notamment la

participation de la CFDT et de l'UNSA aux défilés. Ces deux syndicats remettent en cause une partie du projet du gouvernement.

Hier en France, de nombreuses manifestations ont rappelé que la mobilisation ne faiblit pas.

Fin de vie dans la précarité

Il est à noter que les conséquences du projet du gouvernement seraient d'une plus grande ampleur à La Réunion compte tenu du fort taux de chômage et du poids de la fonction publique dans les emplois permanents.

Près de 30 % des travailleurs sont au chômage. Ceci est la raison principale d'un taux de pauvreté hors norme pour un département français, plus de 40 % de la population. C'est la moitié des travailleurs qui sont condamnés à enchaîner de longues périodes de chômage entrecoupées d'un emploi précaire. Avec le système actuel, il est déjà extrêmement difficile d'espérer avoir une retraite suffisante pour vivre. Le projet du gouvernement étendrait cette précarité, car ce serait l'enchaînement de la carrière qui serait prise en compte en non plus les 25 meilleures années.

L'alignement du régime de la fonction publique sur celui du privé aurait pour effet une baisse drastique des pensions versées. En effet, au lieu de la prise en compte des 6 derniers mois d'activité, ce serait la totalité de la car-

rière, d'où une baisse mécanique du montant des pensions. Cette diminution pourrait être encore plus importante à La Réunion, en raison d'une mesure faisant que trois années de cotisation valent quatre années dans le régime actuel. Avec un « régime universel » disparaîtrait cette spécificité.

Bataille décisive

Une nouvelle journée d'action est annoncée pour demain en France par l'Intersyndicale. L'enjeu est clair. Il s'agit de maintenir un système de retraite basé sur la solidarité et de l'améliorer en cherchant de nouvelles recettes. Le choix du gouvernement est d'amener les salariés à se tourner vers des assureurs privés pour essayer d'augmenter une retraite du régime général qui sera insuffisante. Ces services de sociétés privées ne seront accessibles bien sûr qu'à ceux qui ont les moyens de payer. Autrement dit, le projet du gouvernement veut accentuer les inégalités entre les anciens salariés. Puisqu'il n'existe aucun moyen à La Réunion d'adapter ce genre de texte, le combat est d'autant plus important.

M.M.

Alerte sanitaire à Saint-Leu

Giraud Payet et la qualité de l'eau à Saint-Leu : « La mairie doit prendre ses responsabilités »

Dans un communiqué diffusé hier, Giraud Payet, tête de liste du Rassemblement Citoyen pour Saint-Leu, réagit aux mesures prises par la municipalité et le fermier face à la dégradation de la qualité de l'eau.

La société Derichebourg Aqua Océan Indien, à qui la ville de Saint-Leu a confié le soin distribuer l'eau potable à ses citoyens, a informé la population, hier en fin de matinée, que « la qualité de l'eau peut être dégradée suite à des travaux ».

Malheureusement, cette probabilité s'est dramatiquement confirmée. L'eau est impropre à la consommation sur la majorité du Sud de la commune.

Pire, à cause du délai tardivement

fautif de la communication de l'opérateur municipal et de la mairie, la population avait déjà consommé cette eau sale et les premiers cas de gastro-entérites aussi soudains qu'exceptionnels font craindre une crise sanitaire de plus grande ampleur.

En outre, il est inadmissible que l'opérateur municipal et la mairie se lavent les mains de cet incident en chargeant leurs « abonnés » d'acheter à leur frais des bouteilles d'eau minérales ou « à défaut » de dépenser gaz et électricité pour porter à ébullition l'eau du robinet pendant 3 minutes !

Les Saint-Leusiennes et les Saint-Leusiens paient déjà pour avoir une eau potable.

En conséquence, nous réclamons que la ville de Saint-Leu prenne ses responsabilités et :

- rembourse les bouteilles d'eau achetées par les abonnés de Derichebourg Aqua Océan Indien sur la zone concernée durant toute la période de remise en conformité de la distribution en eau ;
- distribue à la population concernée qui n'ont pas les moyens de ces dépenses imprévues, et en priorité les familles fragiles (femmes enceintes, enfants en bas âge et personnes âgées), des bouteilles d'eau en quantité suffisante.

Giraud Payet,
Candidat tête de liste du
Rassemblement Citoyen
pour Saint-Leu

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

In kozman pou la rout

« I fé pa la boul konmsa avèk in moun »

Mésyé, Médam, La sosyété koz èk moin sé koz èk in kouyon - mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo mason ! Kozman mi di azot zordi sé in kozman demoun i koné dopi lontan. Mé kosa i lé « fé la boul », é kosa i fé avèk in boul ? Ou i anvoye ali par isi par laba, ou i fé roul ali dann tout son dimansyon pars zot i koné la boul lé ron é li lé fasil pou roulé é roul in moun zot i koné bien kosa sa i vé dir, kisoï ou i vol son bien, kisoï ou i promète ali dé shoz é d'ot san tienbo zamé out promèss... Si ou i koné in moun sé in roulèr aprosh pa tro, pass o larj pars avèk in moun konmsa ou lé frite.konm mon papa téi di, dann tan li té ankor vivan : « Antansyon néna in pé i piss o li épi i roul lé zot dann pissa ! ». I di galman : konfyans la tyé son mètr. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Billet philosophique

« Vive le peuple réunionnais ! »



Jean-Claude Gianadda en concert à l'église de Savanna.

À la une du numéro de décembre 2019 du "Journal de la Région Réunion", il y a une belle photo pour illustrer « une chance » que constitue « la coopération et les relations internationales », comme le prônait Paul Vergès en cultivant le projet d'un co-développement solidaire entre les peuples frères de l'océan Afro-asiatique. Hélas, sur cette photo, où des personnes représentant différents pays de notre région se donnent la main avec le drapeau de leur pays, on constate que La Réunion est représentée par la France plutôt que par le drapeau réunionnais. Cela illustre le système néo-colonial assimilationniste dont le peuple réunionnais est toujours victime.

En réplique à cette "kouyonis" (le contraire de la sagesse), nous voudrions citer les 11 magnifiques concerts gratuits donnés dans des églises de tout le pays du 29 décembre au 9 janvier par Jean-Claude Gianadda, en partenariat avec les prêtres et les paroissiens de ces églises. Lors de ces concerts, ce chanteur chrétien et humaniste né en 1944, ancien professeur de sciences et directeur de collège à Marseille, fils de migrant et de résistant pendant la 2^{de} Guerre Mondiale, n'a cessé d'exal-

ter les valeurs humaines fondamentales comme la justice et la paix.

À ce sujet, il a montré par des images ce qu'il a pu faire en 2019 dans de nombreux pays, notamment à Madagascar avec le Père Pedro et les religieuses de Notre Dame de la Salette, pour aider des personnes en difficulté grâce aux dons qu'il récolte à ses concerts afin de « construire des ponts au-dessus des frontières pour découvrir enfin le plus beau des pays ». À l'église de Savanna jeudi dernier, il a aussi remercié chaleureusement les milliers de Réunionnais qui soutiennent ses engagements et il les a appelés à « lutter contre la connerie » en leur disant : « Vive La Réunion ! Vive le peuple réunionnais ! ».

«L'esprit réunionnais»

Ce bonheur d'être Réunionnais, plus d'un millier de personnes ont pu le ressentir lors du concert gratuit donné le lundi 30 décembre sur l'esplanade de La Poste des Camélias à Saint-Denis, avec une nouvelle star de notre musique réunionnais : le jeune chanteur de 12 ans, Soan, vainqueur de The

Voice Kids en France le 25 octobre dernier. Avec l'aide de plusieurs grands artistes réunionnais comme Nono (le père de Soan), Tikok Vellaye, Maroni, des jeunes danseurs de Jeunesse 2000 et de nombreux autres jeunes proches de Soan, des valeurs humaines fondamentales ont été cultivées pendant plus d'une heure dans des chansons militantes : les atouts du maloya et de notre identité réunionnaise, l'amour familial, le respect des plus vulnérables et la solidarité avec les pauvres, l'union et la responsabilité du peuple réunionnais pour construire son avenir.

Dans cet esprit, nous voudrions citer les vœux exprimés le 2 janvier dans "Le Quotidien de La Réunion" par Idriss Issop-Banian, président du GDIR (Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion) : « Mon vœu le plus cher pour cette nouvelle année : que 2020 soit celle de la reconnaissance de "l'esprit réunionnais"; (...) nous devons nous attacher à apporter chaque jour notre pierre à l'édification d'une société harmonieuse et fraternelle (...) pour le bien commun ». Pour nous encourager à prendre cet engagement, Idriss Issop-Banian a transmis aux Réunionnais une déclaration commune du Pape François et du Grand Imam d'Al-Azhar à Abou Dhabi le 4 février 2019 afin de faire avancer « la fraternité humaine pour la paix dans le monde et la coexistence commune ». Une très belle déclaration « pour coopérer entre nous et pour vivre comme des frères qui s'aiment (...) dans le but d'atteindre une paix universelle dont puissent jouir tous les hommes en cette vie ». Un message fort et pertinent dont il y a bien des leçons à tirer...

Roger Orlu

Libre opinion du Professeur André Oraison

Le Président Macron doit restituer les îles Éparses à la République malgache avant le 26 juin 2020

C'est un revirement dans la politique étrangère de la France qu'il faut espérer. Le président de la République française devrait prendre la décision de restituer les îles Éparses à Madagascar avant le 26 juin 2020, date du 60^e anniversaire de la restauration de l'indépendance de la Grande Ile. De fait, un faisceau d'indices convergents démontre qu'une telle solution peut être adoptée, ne serait-ce que pour raffermir les liens d'amitié franco-malgaches qui sont loin actuellement d'être au beau fixe.

1) D'abord, celui qui n'est encore qu'un candidat parmi d'autres à la présidentielle française a ouvertement critiqué le colonialisme. Lors d'une visite officielle en Algérie, Emmanuel Macron n'a pas hésité – dans une déclaration à une télévision algérienne – à qualifier, le mercredi 15 février 2017, « la colonisation » de « crime contre l'humanité » et « de vraie barbarie ». On ne saurait être plus clair dans la condamnation. De même, lors d'une conférence de presse – tenue le samedi 21 décembre 2019 à Abidjan par le président ivoirien Alassane Ouattara et son homologue français – le président Macron a déclaré : « Trop souvent aujourd'hui, la France est perçue » comme ayant « un regard d'hégémonie et des oripeaux d'un colonialisme qui a été une erreur profonde, une faute de la République » avant d'appeler à « bâtir une nouvelle page ». Là encore, l'anathème présidentielle est sans équivoque.

Ces propos honorent le chef de l'État qui semble prêt à engager

la France dans une révolution copernicienne dans les relations franco-africaines, jugées impérialistes, inégalitaires et ambiguës.

2) En vérité, la France du président Macron s'aperçoit avec 60 ans de retard – mais il n'est jamais trop tard pour faire son mea-culpa – que l'Organisation des Nations Unies a fermement condamné le colonialisme. Faut-il ici rappeler que son Assemblée générale a adopté le 14 décembre 1960 la célèbre résolution 1514, une résolution déterminante en raison non seulement de son contenu novateur mais aussi de la vigueur du vocabulaire employé et des conditions singulières de son adoption ? Dans son préambule, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux donne en quelque sorte le tempo en reconnaissant « le désir passionné de liberté de tous les peuples dépendants et le rôle décisif de ces peuples dans leur accession à l'indépendance » et en proclamant « solennellement la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ». De surcroît, il est révélateur de constater que la résolution 1514 a été adoptée à l'unanimité des participants : par 89 voix et seulement 9 abstentions. Il est significatif qu'aucun des États membres des Nations Unies participant au vote n'a osé contester en 1960 l'existence du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Quant aux rares États qui se sont abstenus et qui sont, pour la plupart, des États

administrant des territoires non autonomes comme la Belgique, l'Espagne, la France, le Portugal et le Royaume-Uni, certains d'entre eux ont justifié leur abstention par les délais jugés indispensables pour la mise en œuvre de ce droit.

Après avoir constaté que « le processus de libération » des peuples coloniaux est désormais « irréversible » la vénérable résolution 1514 énonce, dans son paragraphe 2, un principe transcendant, universel et immuable, ainsi formulé : « Tous les peuples ont le droit de libre détermination ; en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel ». Établie au cours la décennie « 50 », cette règle d'essence coutumière est dûment complétée par un paragraphe 6, rédigé en des termes qui ne souffrent aucune exception : « Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies ».

Or, contrairement à ce qu'affirment les autorités françaises traditionnelles, les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India ne sont pas des terres françaises mais bien des terres malgaches au regard du droit international de la décolonisation. Le différend franco-malgache sur les îles Éparses du canal de Mozambique est en réalité le procès du décret français

du 1er avril 1960. À ce sujet, il convient de préciser qu'avant la fin des négociations relatives à la restauration de la souveraineté de Madagascar qui conduisent aux premiers accords de coopération franco-malgaches, signés le 2 avril 1960, un nouveau statut interne a été conféré en secret aux îles Eparses du canal de Mozambique et au récif de Tromelin par un décret du 1er avril 1960. De fait, cet acte réglementaire que l'on peut qualifier, sans exagération, de scélérat ne sera porté à la connaissance de la partie malgache qu'après le 14 juin 1960, date de sa publication au Journal officiel. Le décret du 1er avril 1960 ne donne enfin que de brèves indications dans une formule péremptoire tout en violant sans complexe la règle de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, portant rappelée dans la résolution 1514 : « Les îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India sont placées sous l'autorité du ministre chargé des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer »¹.

Le même raisonnement s'applique aussi à l'île de Mayotte qui a été détachée arbitrairement du territoire d'outre-mer des Comores au mépris de l'intangibilité des frontières coloniales au lendemain du scrutin d'autodétermination du 22 décembre 1974, un scrutin où la population comorienne s'est prononcée massivement pour l'accession à l'indépendance de l'ensemble des « îles de la Lune »².

3) Le revirement attendu du président Macron avant le 26 juin 2020 peut enfin et surtout se comprendre à la lecture de l'avis consultatif rendu le 25 février 2019 par la Cour internationale de Justice dans l'affaire des îles Chagos. Après avoir constaté que le processus de décolonisation de Maurice n'avait pas été valablement mené à bien par la puissance administrante entre 1965 et 1968, au regard du droit inter-

national de la décolonisation, la Cour – à la quasi unanimité des juges – en tire la conséquence que « le Royaume-Uni est tenu, dans les plus brefs délais, de mettre fin à son administration de l'archipel des Chagos ». Mais si l'avis de la Cour de La Haye stigmatise sans appel le colonialisme britannique dans l'océan Indien, il ne ménage pas pour autant le colonialisme français.

Dans son avis consultatif, la Haute Juridiction mentionne en effet – d'une manière qui nous paraît loin d'être fortuite ou innocente – quelques résolutions ciblées adoptées à de très larges majorités par l'Assemblée générale des Nations Unies et qui condamnent tout particulièrement la France, un État accusé par certains pays riverains du bassin sud-ouest de l'océan Indien de poursuivre une politique néocolonialiste et hégémonique dans certains petits territoires insulaires. La Cour cite à l'appui les résolutions 3161 du 14 décembre 1973 et 3291 du 13 décembre 1974, toutes deux intitulées « Question de l'archipel des Comores » et qui concernent l'île de Mayotte. Elle cite également la résolution 34/91 du 12 décembre 1979 qui se rapporte aux îles Éparses, au nombre de quatre, sous la rubrique : « Question des îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India »³. Tous ancrés dans le canal de Mozambique et actuellement placés sous la souveraineté de la France, ces territoires sont effectivement revendiqués au nom d'une « décolonisation inachevée » : les îles Éparses par la République de Madagascar depuis 1972 et l'île de Mayotte par l'Union des Comores depuis 1975.

4) Au moment où va bientôt prendre fin la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, proclamée par les Nations Unies pour la période 2011-2020 dans la résolution 65/119, adoptée le 10 décembre

2010, force est donc de constater que subsistent dans le bassin sud-ouest de l'océan Indien des « résidus d'Empires coloniaux ». Dans ce contexte éclairé par la judicieuse expertise des juges du Palais de la Paix, nul doute que le président Macron – un président en quête de respectabilité sur la scène internationale et qui veut apparaître, pour ce faire, comme un homme de parole et de conviction – aura à cœur de restituer les îles Éparses à Madagascar avant le 26 juin 2020.

André Oraison

1. A. ORAISON, « Radioscopie critique du décret français du 1er avril 1960 (À propos du différend franco-malgache sur les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India) », *La Revue Juridique de Madagascar Conseil International (La Revue MCI)*, 2016, n° 72-73, pages 47 à 57.

2. A. ORAISON, « Radioscopie critique de l'inextricable et regrettable querelle franco-comorienne sur l'île de Mayotte », *Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI)*, 2013, n° 16, pages 153 à 176.

3. CIJ, Rec. 2019, p. 40, par. 168.

Oté

Mon késtyon : Kèl kalité l'anvironeman ni sava pass sak i vien apré ?

Mé zami, so matin moin té apré suiv in diskisyon dann in radyo. Té i port dsi l'anvironeman, koman i konsèrv sa, koman i protèz sa, dann kèl bi. In bonpé zoditèr-téléfonèr téi zoué lo zé é tazantan néna té i ki tourn karéman lo do par rapor l'anvironeman. Inn an parmi té i di kon msa : « Li na poin l'èr pou pran avèk l'anvironeman, pars son laz étan sak li lé, li oi pa kosa li néna ankor pou pèrd sansa pou gagné avèk lo lanvironeman. »

Moin mi ékout sa épi mi di dann mon kèr : « I koz konmsa dsi l'anvironeman don ? I oi pa tout danzé l'imanité lé d'dan ? Afèr in pé i oi pa pli loin ké lo bout z'ot né ? Pars fransh vérité, mi koné pa zot sak zot i anpans mé moin mi oi solman, moin la profite la natir tout mon vi é sèl shoz mi èmré sré pass l rolé la natir konm èl lété kan mon bann paran épi gran paran la pass amoin sa»

Moin la konète tout bon frui, tout bon légime. Moin la konète lo klima konm li lété kan mon gran-mèr lété jenn é kan mon gran épi li mèm la pran ménaz. Biensir l'avé kou d'van, l'avé gro plui, siklone l'avé ankor mé moin la viv avèk la natir konm poisson da nn lo é sa lété in n'afèr téi plé amoin Baba, vèye pa koman... La pa loin lo tan pou moin alé, moin néna zanfàn, pti zanfàn é mi diré zamé zot né na ka ansort azot épi larg mon lourlé.

Mi di, m'a rodi épi rodi ankor, nou la pa été korèk abv èk bann zénérasyon i sava vni. Olèrk lèss pou zot in bon klima, in tèr ékstra, in natir an bone é du form, nou lé riskab si ni dépèsh pa in pé, lèss azot in l'anvironeman dégradé é mi rodi : « sa la pa korèk ! ». Sof a koriz lé shoz pou pass lo rolé bann nouvo zénérasyon.

Justin